



Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente René Taudière, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Etaients Présents : Mmes Andrée GERLAND, Isabelle LAPLANCHE, Stéphanie PINOGES, Céline RIQUER, Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD

Absents :

Excusés : Mme Annette HENAULT donne son pouvoir à M. Jacques DESPLEBIN, M. Mathieu OLLIVIER donne son pouvoir à Mme Anne-Claire SIMON, M. Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAPLANCHE

Assistent : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire demande aux membres du conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur assassiné le vendredi 16 octobre 2020.

M. le maire ouvre la séance en demandant à ajouter à l'ordre du jour l'avenant n°3 à la convention mécénat SOREGIES.

✓ **Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2020**

01/18-11-2020 Encaissement d'un chèque d'Orange
--

M. le maire informe que l'offre de téléphonie-internet de l'école a été modifiée occasionnant une baisse de coût et ainsi un remboursement par chèque de la part d'Orange. Il convient donc de prendre une délibération pour pouvoir encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver l'encaissement du chèque n° 2128340 de la Banque postale d'un montant de 147€27

02/18-11-2020 Effacement d'une créance de 38.90 €

M. le maire informe le conseil avoir reçu un courriel de la Trésorerie sollicitant l'effacement des dettes d'un administré. Il rappelle que le conseil municipal ne peut s'opposer à ce type de décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 4 abstentions, 6 voix pour et 2 voix contre décide :

- *d'effacer la créance de Mme DAVY MEY (NGO Minh Dat) d'un montant de 38.90 €*

03/18-11-2020 Accord technique entretien giratoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *d'autoriser M. le maire à signer l'accord technique valant autorisation d'occupation du domaine public routier et modalités d'entretien et d'exploitation du giratoire répertorié GIR 10 au PR 0+892 de la RD 2F (rond-point du stade)*

04/18-11-2020 Renouvellement d'un contrat de travail

Le contrat à durée déterminée de l'agent en charge des fonctions d'ATSEM en maternelle, de la surveillance cour, de l'aide à la cantine et à la garderie, du ménage classe et garderie arrive à échéance le 31/12/2020. Il est proposé de le renouveler pour 1 an du 01/01/2021 au 31/12/2021 à raison de 25/35^{ème} h annualisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *de renouveler le contrat à durée déterminée pour 1 an du 01/01/2021 au 31/12/2021*
- *autorise M. le maire à signer le contrat de travail*
- *dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2020*

05/18-11-2020 Vente du broyeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *de retenir l'offre de 1850 € sous réserve que ne soit pas reçue avant le 1^{er} décembre 2020 une offre plus importante*

06/18-11-2020 Modification du règlement bibliothèque

M. le maire informe le conseil avoir constaté une hausse du nombre de documents empruntés à la bibliothèque non rendus à la fin du prêt.

M. le maire propose de modifier l'article 19 du point III- « Procédure en cas de retard, de perte ou de détérioration de documents » du règlement de la bibliothèque en ajoutant une facturation pour chaque livre non restitué après deux relances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *de modifier le règlement de la bibliothèque en arrêtant le prix du livre non restitué à 30 € après avoir envoyé deux relances à l'emprunteur*

07/18-11-2020 Désherbage des ouvrages à la bibliothèque

M. le maire rappelle les principes de la politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale mis en place lors de la séance du conseil municipal du 02 mai 2018. La délibération 1/02-05-2018 définit les critères et modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale.

Mme Florence TUCHOLSKI, en charge des affaires culturelles, indique que dans la continuité du désherbage, il convient de prendre une délibération sur la vente des livres déclassés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *de mettre en œuvre la politique de désherbage des ouvrages à la bibliothèque*
- *de fixer les prix de vente à 0.50€ par revue, de 2€ par livre et de 5€ par lot*

08/18-11-2020 Participation de la commune : spectacle bibliothèque

- *subventionné à 50% par le conseil départemental (attribuée pour les communes ayant une population entre 1000 et 2000 habitants - et guide de l'aide à la Diffusion) : 600 €*

- *la communauté de communes subventionne à 50% du reste à charge : 300 € (subvention pour l'organisation des animations dans les bibliothèques du réseau)*

- *reste à charge de la commune : 300 €, plus éventuelle participation à collation (budget fêtes et cérémonie).*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *d'approuver une participation financière de la commune pour recevoir le spectacle*

09/18-11-2020 Tarifs des encarts publicitaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *de ne pas facturer les encarts publicitaires du magazine municipal Côté Fleuré 2021 aux entreprises ayant acheté une publicité dans le magazine municipal précédent ainsi qu'à celles nouvellement installées sur la commune*

Proposition programme voirie

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN, en charge de la voirie, qui indique le montant de l'enveloppe communautaire 2020 : 55381.47 € HT.

Il rapporte ensuite l'ensemble des voies retenues pour chiffrage auprès de la Communauté de communes des Vallées du Clain :

- *route du Guillé (de l'échangeur à la route des Gonds) : enrobé*
- *route de Chandor (à chaque extrémité sur 400 mètres) : bicouche*
- *ensemble de la route de Tenaigre: bicouche*
- *village du Guillé : purge dans deux virages (du haut du village jusqu'à M. Bétin : 400 mètres)*
- *ancienne N147 : côté droit venant de Lhonnaizé*
- *rue Duchesneau (de la cité des Charmes à la route de l'Épine) : enrobé*

10/18-11-2020 Avenant n°3 à la convention mécénat SOREGIES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- *d'autoriser M. le maire à signer l'avenant n°3 à la convention de MECENAT avec SOREGIES et les pièces annexes*

La séance est levée à 20h30